

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 20 janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la salle Sarah Bernhardt, en séance publique, sous la présidence de Monsieur JUHEL Ronan, Maire de Sauzon.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Étaient présents</b> : Ronan JUHEL, Yves LOYER, Reine-Claude LUCAS, Olivier THOMAS, Régis ROBERT, Fabien DRAMARD, Elodie GUEGAN, Vanina CHAMBRIER, Cécilia REPESE</li> </ul>
<b>Nombre de Conseillers :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>En exercice</b> : 13</li> <li>• Présents : 9</li> <li>• Procurations : 4</li> <li>• Votants : 13</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Absents avec pouvoir</b> : Soizic LUCAS pouvoir à Yves LOYER, Damien GUEGAN pouvoir à Reine-Claude LUCAS, Annick ALLAIN pouvoir à Elodie GUEGAN, Katia LUCAS pouvoir à Vanina CHAMBRIER</li> <li>▪ <b>Absents excusés</b> :</li> </ul>
<b>Date de publication et d'affichage : 16 janvier 2025</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Absents</b> :</li> <li>▪ <b>Secrétaire</b> : Olivier THOMAS</li> </ul>

**1-Personnel - Besoin en postes saisonniers 2025**

Monsieur le Maire expose aux conseillers les besoins en saisonniers pour 2025

**Budget Port** : capitainerie, plan d'eau et point douches

*Capitainerie, plan d'eau* : → 4 adjoints techniques territoriaux pour une durée de 2 mois > 35/35<sup>ème</sup>  
→ 1 adjoint technique territorial pour une durée de 6 mois > 35/35<sup>ème</sup>

*Point i / Douches* : → 1 adjoint technique territorial pour une durée de 6 mois > 35/35<sup>ème</sup>

**Budgets annexes** : Camping et centre d'accueil

*Accueil, encaissement et entretien des locaux* :

→ 1 adjoint technique territorial : 6 mois - avril à septembre à 35/35<sup>ème</sup>

→ 1 adjoint technique territorial : 2 mois - juillet et août à 35/35<sup>ème</sup>

**Budget principal**

*Sauveteurs plage de Donnant* :

→ 6 opérateurs territoriaux A.P.S. juillet / août 2025 à 35/35<sup>ème</sup>

*Service technique* :

→ 1 adjoint technique territorial : 2 mois à 35/35<sup>ème</sup>

Accord du conseil à l'unanimité

**2-Finances – Programmes « DETR / DSIL » : Dépôt de dossiers 2025 demande d'aide au financement****Équipements sportifs**

En 2023, le conseil municipal a sollicité le Département du Morbihan ainsi que l'Etat pour la rénovation des courts de tennis, création d'une piste de skate, un parcours santé pour un montant total estimé à 198.621,16 € HT (divers et imprévus compris).

Le Département a retenu la demande et accordé une subvention de 34% soit 67.493,30 € HT au titre du PST 2023 (programme de solidarité territoriale). Le dossier n'a pas été retenu par l'Etat au titre de la DETR (dotation des équipements des territoires ruraux).

Aussi, monsieur le Maire propose de présenter de nouveau la demande d'aide financière au titre de la DETR 2025 pour un montant de 40% soit 79.448,46 € HT

Accord du conseil à l'unanimité

**3-Subventions aux associations - Demande de subvention classe de neige école Sainte-Anne**

Une demande de subvention a été reçue de l'école Ste Anne de Palais pour participer à la classe de neige de janvier 2025 à Font Romeu pour 3 élèves de Sauzon. Le conseil décide de participer à hauteur de 50 €/par élève

**4-Décisions modificatives exercice 2024**

Monsieur le Maire propose aux conseillers les décisions modificatives suivantes :

Budget port - décision modificative n°3 :

Objet : augmentation des crédits pour finaliser les écritures relatives à l'exercice 2024 au niveau des chapitres ;

011 : augmentation de 1 670 € pour honorer les dernières factures de charges à caractère général à rattacher à l'exercice 2024

012 : augmentation de 3 350 € pour le reversement au budget principal de la masse salariale liée au service

042 : augmentation de 9 750 € pour finaliser les amortissements de l'exercice

Budget centre d'accueil – décision modificative n°2 :

Objet : augmentation des crédits pour finaliser les écritures relatives à l'exercice 2024 au niveau du chapitre :

012 qui nécessite une augmentation de 1700 € pour le reversement au budget principal de la masse salariale liée au service

Budget principal – décision modificative n°3 :

Objet : les augmentations de crédits en dépenses pour les reversements des budgets annexes vers le budget principal entraînent en cohérence une augmentation des crédits en recette au budget principal au chapitre :

70 : augmentation de 5 050€ (3 350 € port + 1 700€ centre d'accueil) au compte 70841

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité, les 3 décisions.

## **5-Instances municipales : Remplacement d'un conseiller municipal et modification des représentants au sein des commissions municipales**

Suite à la démission de Monsieur Jean-Charles RIOU, conseiller municipal, en date du 27 décembre 2024, il convient de procéder à son remplacement au sein des commissions suivantes dont il était membre :

**Commission Centre Communal d'Action Sociale (C. C. A. S.)** : par le suivant de liste ayant accepté de siéger au sein du conseil municipal, à savoir madame Cécilia REPÉSSÉ qui accepte. Le conseil municipal, après avoir voté, approuve à l'unanimité la désignation de madame Cécilia REPÉSSÉ.

**Commission « Appel d'offres »** : par un élu ne figurant pas déjà dans la commission d'appel d'offres : Reine-Claude LUCAS, Régis ROBERT, Fabien DRAMARD, Vanina CHAMBRIER, Cécilia REPÉSSÉ. Monsieur le Maire sollicite une personne parmi les élu(e)s. Madame Vanina CHAMBRIER se porte volontaire. Le conseil municipal, après avoir voté, approuve à l'unanimité la désignation de madame Vanina CHAMBRIER.

## **6-Contrat logiciels : JVS MAIRISTEM « Horizon Villages Infinity »**

Monsieur le Maire informe que le contrat HORIZON VILLAGE CLOUD ayant pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est arrivé à échéance le 31 décembre 2024 et muté vers le contrat « Horizon Villages Infinity ».

Monsieur le Maire donne lecture des prestations du contrat en énumérant le contenu de la « logithèque », puis des « services et prestations » Le contrat précédent « HORIZON VILLAGE CLOUD avait un coût annuel moyen de 5 272. 80€ TTC (1<sup>ère</sup> année : 6 578. 40 TTC, 2<sup>ème</sup> année : 4 620 00 TTC, 3<sup>ème</sup> année : 4 620 00 TTC).

Ce nouveau contrat « HORIZON VILLAGES INFINITY » est proposé pour un abonnement annuel d'un montant de 4 450.00 € HT soit 5 340€ TTC, soit un coût supplémentaire de 67.20€ TTC

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer ce nouveau contrat.

Après avoir délibéré, et voté, à l'unanimité le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise monsieur le Maire à signer le contrat.

## **7-MORBIHAN ENERGIES : Géoréférencement et poursuite de l'éclairage public.**

### o Géoréférencement :

La réforme anti endommagement des réseaux d'éclairage public impose le géoréférencement, elle vise à renforcer la sécurité des chantiers en limitant les risques liés aux travaux effectués à proximité des réseaux souterrains.

Morbihan Energies lance un marché pour établir ce géoréférencement. Le coût de ce géoréférencement est estimé à 5 000€ en équivalence au linéaire de la commune, à savoir 5 à 8 km.

Monsieur le Maire propose que l'on demande à Morbihan Energies de transmettre la convention, cette dernière sera étudiée, inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine séance ainsi qu'au budget primitif 2025. La commune sera opérationnelle à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2026 comme le prévoit la réforme.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité et charge monsieur le Maire de solliciter Morbihan Energies pour obtenir la convention.

### o Poursuite du remplacement de l'éclairage public et de ses prises illuminations :

Monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter MORBIHAN ENERGIES pour estimer la poursuite du remplacement de l'éclairage public et des prises pour les illuminations, à savoir :

- Rue du Chemin Neuf vers Pen Prad : remplacement des 7 candélabres 0170, 0171, 0172, 0174, 0175, 0176, 0177 avec pose de prises/disjoncteurs à chaque mât à hauteur accessible, environ 2 mètres pour illumination de Noël.
- Pose de prises/disjoncteurs à hauteur accessible, environ 2 mètres, à proximité des éclairages suivants :

Chemin neuf n°0112

Rue Révérend Père Gallen n°0083-1

Quai Joseph Naudin n°0090

Rue St Nicolas n°0149

Rue Lieutenant Riou n°0034

Rue Willaumez n°0037

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité et charge monsieur le Maire de solliciter Morbihan Energies pour obtenir les estimatifs, et conventions liées.

Monsieur le Maire rappelle la procédure lors d'une panne de l'éclairage public. Dès réception d'une panne en mairie par un ou des habitants ou par constatation, aussitôt elle est consignée sur le réseau Smartgéo de Morbihan Energies. La société Garczynski Traploir Morbihan, attributaire du marché de l'éclairage public par Morbihan Energies est sollicitée d'intervenir. Le délai semble beaucoup trop long en cas de panne, un courrier sera envoyé à Morbihan Energies.

## **8-Zone de mouillages Port-Bellec année 2025 demande d'autorisation d'occupation du domaine public maritime**

Monsieur le Maire rappelle l'état actuel de l'implantation des 38 mouillages à Port-Bellec :

21 sont dans la concession : 19 classiques sur chaînes et 2 à moindre impact

17 sont hors concession : 13 classiques sur chaînes, 2 à moindre impact, 2 classiques pour navettes à passagers.

Cet état des lieux effectué, monsieur le Maire informe les conseillers qu'afin de répondre à la contrainte du secteur lumineux du phare Nord, et à la demande de la DIRNAMO (Direction Interrégionale de la Mer Nord, Atlantique, Manche Ouest) le corps-mort n°1 comptabilisé dans les 19 mouillages classiques « plaisance » dans la concession sera enlevé.

Aussi la nouvelle implantation prévoit 37 mouillages à Port-Bellec :

- 20 dans la concession (18 classiques et 2 à moindre impact)
- 17 hors concession : 9 mouillages à moindre impact côté Ouest, 8 à moindre impact dont 6 « plaisance » et 2 « navires à passagers » côté Est.

Outre la suppression d'un mouillage dans la zone de Port-Bellec, conclusion à de nombreuses réunions avec les services. La dernière ayant eu lieu ce vendredi 17 janvier 2025, rencontre où la DDTM a rappelé sa décision de conditionner l'obtention de l'autorisation d'occupation temporaire (A. O. T.) du domaine public maritime à « Port-Bellec » à celle de « Deubord », leur gestion par le port en découlant.

Aussi monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter la DDTM afin d'obtenir les A.O.T. suivantes :

- o zone « Deubord » : 20 mouillages (la mise en place des mouillages restant à la charge des usagers)
- o zone « Port- Bellec » : 17 mouillages à moindre impact (avec mise en place à la charge du port)

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité, approuve et charge monsieur le Maire de solliciter l'autorisation d'occupation temporaire pour les zones de Port-Bellec et Deubord auprès de l'Etat.

## **9-Soutien financier Mayotte**

Suite au passage du cyclone « Chido » à Mayotte, l'association des Maires de France a sollicité toutes les communes pour participer financièrement à la reconstruction de l'île. Après avoir délibéré, et voté, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'un montant de 1 000€ pour soutenir la reconstruction à Mayotte.

## **10-Communication sur les délégations du conseil municipal au Maire**

- Marchés publics

Monsieur le Maire donne lecture du listing des devis signés depuis le 17 décembre 2024.

N° ordre	Budget	Date Signature	Fournisseur	Objet	Montant en €	
					HT	TTC
1	PRINCIPAL	20/12/24	UGAP	Fournitures administratives Mairie	173,75 €	208,50 €
7		27/12/24	JUHEL MACONNERIE	Dépose conduit de cheminée logement rampe des glycines	1 225,00 €	1 347,50 €
8		27/12/24	JUHEL MACONNERIE	Réalisation d'une tranchée logement rampe des glycines	2 500,00 €	2 750,00 €
9		27/12/24	SARL PLATRIERIE BELLE ILOISE	Traitement charpente logement rampe des glycines	415,00 €	456,50 €
2		09/01/25	DU CORDON A L'AIGUILLE	Fournitures administratives Mairie	284,94 €	341,93 €
3		09/01/25	PEPINIERES ROUXEL	Remplacements arbres et plantes TERRE HAUTE & AVEL VRAZ	536,50 €	583,90 €
4		14/01/25	ASSAIN'ILE	Curage de fossé LOGONET	245,00 €	294,00 €
5		16/01/25	REXEL	Tubes fluorescents salle des fêtes	139,25 €	167,10 €
10		16/01/25	MAISON DE LA PRESSE	Livres pour la bibliothèque	932,08 €	983,34 €
6		20/01/25	SARL PELHATRE RECUPERATION RECYCLAGE	Enlèvements 5 véhicules parking cimetière	900,00 €	1 080,00 €
11		20/01/25	SARL CROZON	Aspirateur traineau	274,58 €	329,50 €
1	CAMPING	27/12/24	ASSAIN'ILE	Poursuite démolition des Sauzonettes	21 945,00 €	26 334,00 €
2		27/12/24	SARL PELHATRE RECUPERATION RECYCLAGE	Mise en place de 6 bennes pour déchets Sauzonettes	8 400,00 €	10 080,00 €
3		17/01/25	FOUSSIER	Outils	988,50 €	1 186,20 €

## **11-Donnant – Activité surf : procédure d'appel à manifestation d'intérêt**

Monsieur le Maire rappelle l'historique du dossier. C'est à la suite d'avoir reçu des demandes d'installations d'autres écoles que celles déjà en place que la commune a sollicité son cabinet d'avocats afin d'appréhender ce dossier. Dans l'état actuel la commune ne pouvait empêcher l'implantation de 3, 4 voire 5 écoles. Pour cette raison, la commune a lancé un appel à manifestation d'intérêt et délibéré sur 3 emplacements maximum sur le parking de Donnant lui appartenant. Monsieur le Maire rappelle les étapes de la procédure :

Délibération n°02 du 20 novembre 2024 REF 2024-082 instaurant la procédure,

Publication de l'avis et du dossier :

- En mairie, intérieur et extérieur le 05/12/2024
- Sur Mon Village le 04/12/2024
- Sur le Site Internet le 05/12/2024

Transmission aux écoles identifiées par courrier recommandé avec accusé réception, courrier simple et mail.

Date limite de réception des dossiers fixée au 30/12/2024 à 17h, 3 dossiers ont été reçus le 27/12/2024

La commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 20 janvier 2025 à 18h et a étudié les dossiers :

- Le tableau de recevabilité des offres
- Rapport d'analyse et le tableau de notation des offres

La commission a émis un avis favorable à la recevabilité des 3 dossiers et retient les 3 offres.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité, l'avis de la commission d'appel d'offres, et autorise monsieur le Maire à convoquer les 3 candidats au tirage le jeudi 23 janvier 2024 à 17h en mairie pour déterminer les emplacements sur le parking de Donnant.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Prochain conseil municipal : 24 février 2025

L'ensemble des délibérations est consultable sur le site de la commune : <https://www.sauzon.fr>

Mairie de SAUZON, 112, rue Lieutenant Riou 56360 SAUZON – [mairie@sauzon.fr](mailto:mairie@sauzon.fr)